

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le Club des loisirs Entre-Gens St-Eustache tiendra son assemblée générale annuelle avec élection, mardi le 30 octobre 2018 à 10h00 à la salle des Chevaliers de Colomb, 109 rue St-Nicolas, St-Eustache.

Un léger goûter sera servi, merci de confirmer votre présence.

Thérèse Desjardins :450-623-3486 ou Suzanne Beauchamp :450-473-3965

**** La description des postes et les tâches se rapportant à ceux-ci sera affichée sur notre site web. www.loisirs-entre-gens.com**

Club des Loisirs Entre-Gens St-Eustache
Assemblée générale annuelle
30 octobre 2018 à 10h00
Salle des Chevaliers de Colomb
109, rue St-Nicolas, St-Eustache

Ordre du Jour

1. Ouverture de l'assemblée, vérification du quorum et de la validité de l'assemblée
2. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 octobre 2017
5. Dépôt du rapport des activités de l'année (septembre 2017 à août 2018)
6. Dépôt du rapport financier de l'année (septembre 2017 à août 2018)
7. Élection du conseil d'administration
 - a. Nomination d'un(e) président(e) et secrétaire d'élection
 - b. Nomination de deux scrutateurs
 - c. Explication de la procédure d'élection et description des postes
 - d. Ouverture des mises en candidature (présentation des candidats)
 - e. Élection (4 postes)
 - f. Formation du conseil d'administration (attribution des postes d'administrateurs)
 - g. Présentation du nouveau conseil d'administration
8. Nomination d'un vérificateur financier externe et non membre du club
9. Varia
10. Levée de l'assemblée

Un léger goûter sera servi à la fin de l'assemblée

CLUB DES LOISIRS ENTRE-GENS ST-EUSTACHE
A.G.A. 30 Octobre 2018

POSTES EN ÉLECTION

VICE-PRÉSIDENT(E) (mandat de 2 ans)

TRÉSORIÈRE (mandat de 2 ans)

SECRÉTAIRE (mandat de 1 an)

DIRECTEUR (mandat de 2 ans)

CLUB DES LOISIRS ENTRE-GENS ST-EUSTACHE

DESCRIPTION DES POSTES MIS EN ÉLECTION À L'A.G.A. DU 30 OCTOBRE 2018

VICE-PRÉSIDENT (2 ans)

- A) Il assiste le président et le remplace en son absence;
- B) Dans le cas du départ du président, il agit comme tel jusqu'à l'élection du nouveau président.

SECRÉTAIRE (1 an)

- A) Il rédige les procès-verbaux du conseil d'administration;
- B) Il a la garde du livre des procès-verbaux, dûment signés par lui et le président, des archives, de la correspondance et autres documents.
- C) Il rédige et reçoit la correspondance;
- D) Il tient à jour la liste des membres et en remet une copie au conseil d'administration.

TRÉSORIER (2 ans)

- A) Il tient à jour la comptabilité et doit, en tout temps, faire un rapport au conseil d'administration;
- B) Il a la garde des livres de comptabilité et signe les chèques conjointement avec le président;
- C) Il fait les dépôts bancaires au nom du club et s'assure d'avoir les signatures et documents requis;
- D) Il tient un inventaire du mobilier et des biens du club;
- E) Sur recommandation du conseil d'administration, il doit s'assurer du suivi du dossier de l'assurance de responsabilité civile.

DIRECTEUR (2 ans)

Les directeurs assistent à toutes les assemblées avec droit de parole et de vote. Ils remplissent les fonctions déterminées par le conseil d'administration et s'assurent de la bonne gestion du club.